

Cadres, ingénieur·es,
technicien·nes,
agent·es de maîtrise
de la fonction
publique :

EXIGEONS DES SALAIRES À LA HAUTEUR DE NOS QUALIFICATIONS



Des prix qui augmentent et une paupérisation des agents publics

La hausse des prix a atteint 4,9 % en 2023. Elle induit une perte de pouvoir d'achat chez toutes les cadres et professions intermédiaires et techniciennes de la fonction publique. La perte de pouvoir d'achat atteint 24 % entre 2000 et aujourd'hui.



**Pour
l'Ugict-CGT
le traitement
indiciaire est le seul
à garantir l'unicité de
la fonction publique et
l'égalité entre les
fonctionnaires**

!

Des qualifications qui augmentent, mais des salaires qui baissent

Sur l'ensemble de l'année 2023, le salaire des professions intermédiaires et techniciennes a diminué de 2,4 % et celui des cadres de 4,2 %. Dans la fonction publique, nos traitements régressent sous l'effet de l'austérité et du refus des gouvernements successifs de revaloriser la valeur du point d'indice.

Pour 7 cadres et professions intermédiaires de la fonction publique sur 10, la hausse de rémunération octroyée par l'administration ces derniers mois ne permet pas de maintenir le pouvoir d'achat (source : baromètres Ugict-CGT / ViaVoice 2023). Or, la chute de nos traitements et rémunérations est inversement proportionnelle à celles de nos qualifications qui n'ont cessé d'augmenter avec les besoins en expertise et en technicité.

Dans le privé, le patronat veut en finir avec la hiérarchisation des salaires fondée sur la reconnaissance des qualifications. Dans le public, le ministre veut renforcer la rémunération dite « au mérite » dans le cadre d'une future loi, au risque de diviser encore plus les agent·es publics·ques sans pour autant renforcer l'attractivité.

Des déroulement de carrières en berne

Les agent-es de catégorie B sont particulièrement touchés par le déclassement lié au tassement des grilles indiciaires qui empêchent la mobilité et l'évolution de carrière. Et les filières professionnelles composées principalement de femmes (*social, médico-social, enseignement, santé, RH...*) sont particulièrement défavorisées.

Pour l'Ugict-CGT il faut reconnaître les qualifications des jeunes générations fonctionnaires. Les défis environnementaux et démographiques que nous devons prendre en charge vont exiger toujours plus d'expertise publique.

Une intensité du travail et une baisse des emplois publics qualifiés

En raison des difficultés de recrutement et de la réduction de nos moyens, nous subissons des situations de sous-effectif, et ce alors que les besoins de la population augmentent. Nous sommes contraint-es de travailler plus pour accomplir nos missions, et ce, sans reconnaissance (heures supplémentaires non reconnues).

88% des cadres de la fonction publique travaillent pendant leurs jours de repos.

42% des professions intermédiaires de la fonction publique disent que leurs heures supplémentaires ne sont ni payées ni récupérées.

(source : baromètres Ugict 2023)

L'Ugict-CGT revendique l'augmentation des rémunérations et du traitement indiciaire des fonctionnaires de catégorie A, B et maîtrise

Niveau de qualifications		Situation actuelle			Proposition de refonte	
Grille	Diplômes de référence	IM	Traitement brut	Écart	Traitement brut	Écart
B1	BAC	373	1 836,20 €	1,03	3 000 €	1,4
B2	BAC +2	376	1 850,97 €	1,04	3 500 €	1,6
A1	BAC +3	395	1 944,50 €	1,1	4 000 €	1,8
A2	BAC +5	505	2 486,00 €	1,4	4 400 €	2
A3	BAC +8	660	3 249,03 €	1,8	5 000 €	2,3

La revalorisation de la valeur du point d'indice à 6 euros

*

À minima 10% d'augmentation immédiate des traitements des fonctionnaires de catégorie A, B et maîtrise

*

La reconnaissance des qualifications et la reconstruction des grilles indiciaires

*

L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes

*

Un plan massif de création d'emplois publics qualifiés pour garantir la pérennisation des politiques publiques d'intérêt général



Toutes les organisations syndicales de fonctionnaires appellent à la grève le 19 mars 2024. Des préavis sont déposés sur l'ensemble de la fonction publique. Faisons entendre nos revendications par la mobilisation !

Cadres, ingénieur·es,
technicien·nes,
agent·es de maîtrise
de la fonction
publique :

**EXIGEONS DES SALAIRES
À LA HAUTEUR DE
NOS QUALIFICATIONS**



Des prix qui augmentent et une paupérisation des agents publics

La hausse des prix a atteint 4,9 % en 2023. Elle induit une perte de pouvoir d'achat chez tou·tes les cadres et professions intermédiaires et techniciennes de la fonction publique. La perte de pouvoir d'achat atteint 24 % entre 2000 et aujourd'hui.



**Pour
l'Ugict-CGT
le traitement
indiciaire est le seul
à garantir l'unicité de
la fonction publique et
l'égalité entre les
fonctionnaires**

!

Des qualifications qui augmentent, mais des salaires qui baissent

Sur l'ensemble de l'année 2023, le salaire des professions intermédiaires et techniciennes a diminué de 2,4 % et celui des cadres de 4,2 %. Dans la fonction publique, nos traitements régressent sous l'effet de l'austérité et du refus des gouvernements successifs de revaloriser la valeur du point d'indice.

Pour 7 cadres et professions intermédiaires de la fonction publique sur 10, la hausse de rémunération octroyée par l'administration ces derniers mois ne permet pas de maintenir le pouvoir d'achat (source : baromètres Ugict-CGT / ViaVoice 2023). Or, la chute de nos traitements et rémunérations est inversement proportionnelle à celles de nos qualifications qui n'ont cessé d'augmenter avec les besoins en expertise et en technicité.

Dans le privé, le patronat veut en finir avec la hiérarchisation des salaires fondée sur la reconnaissance des qualifications. Dans le public, le ministre veut renforcer la rémunération dite « au mérite » dans le cadre d'une future loi, au risque de diviser encore plus les agent·es publics·ques sans pour autant renforcer l'attractivité.

Des déroulement de carrières en berne

Les agent-es de catégorie B sont particulièrement touchés par le déclassement lié au tassement des grilles indiciaires qui empêchent la mobilité et l'évolution de carrière. Et les filières professionnelles composées principalement de femmes (*social, médico-social, enseignement, santé, RH...*) sont particulièrement défavorisées.

Pour l'Ugict-CGT il faut reconnaître les qualifications des jeunes générations fonctionnaires. Les défis environnementaux et démographiques que nous devons prendre en charge vont exiger toujours plus d'expertise publique.

Une intensité du travail et une baisse des emplois publics qualifiés

En raison des difficultés de recrutement et de la réduction de nos moyens, nous subissons des situations de sous-effectif, et ce alors que les besoins de la population augmentent. Nous sommes contraint-es de travailler plus pour accomplir nos missions, et ce, sans reconnaissance (heures supplémentaires non reconnues).

88% des cadres de la fonction publique travaillent pendant leurs jours de repos.

42% des professions intermédiaires de la fonction publique disent que leurs heures supplémentaires ne sont ni payées ni récupérées.

(source : baromètres Ugict 2023)

L'Ugict-CGT revendique l'augmentation des rémunérations et du traitement indiciaire des fonctionnaires de catégorie A, B et maîtrise

Niveau de qualifications		Situation actuelle			Proposition de refonte	
Grille	Diplômes de référence	IM	Traitement brut	Écart	Traitement brut	Écart
B1	BAC	373	1 836,20 €	1,03	3 000 €	1,4
B2	BAC +2	376	1 850,97 €	1,04	3 500 €	1,6
A1	BAC +3	395	1 944,50 €	1,1	4 000 €	1,8
A2	BAC +5	505	2 486,00 €	1,4	4 400 €	2
A3	BAC +8	660	3 249,03 €	1,8	5 000 €	2,3

La revalorisation de la valeur du point d'indice à 6 euros

*

À minima 10% d'augmentation immédiate des traitements des fonctionnaires de catégorie A, B et maîtrise

*

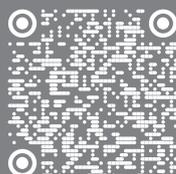
La reconnaissance des qualifications et la reconstruction des grilles indiciaires

*

L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes

*

Un plan massif de création d'emplois publics qualifiés pour garantir la pérennisation des politiques publiques d'intérêt général



Toutes les organisations syndicales de fonctionnaires appellent à la grève le 19 mars 2024. Des préavis sont déposés sur l'ensemble de la fonction publique. Faisons entendre nos revendications par la mobilisation !